



Association à 5% et gerance seule, quels risques?

Par **barbaravaa**, le **29/05/2011** à **15:19**

Bonjour,
On me propose de m'associer à 5% avec la fille d' une connaissance qui aura 95 %. Je serais la gérante ultime. Les parts me sont données pour la création d' une SARL Piccolomini Paris qui ne sera pas un établissement secondaire. Un compte au nom de Piccolomini a été ouvert dont je suis la titulaire.
La personne qui me propose ceci me dit avoir une BVBA (sarl) en belgique à Houthalen -helchteren côté flamand dont le nom est Piccolomini BVBA. Le n° BTW (TVA) est: BE 0890.154.548. tél +32 (0) 11 76 15 92.
Je n' arrive pas à trouver don existence avec. Comment faire?
Quelles sont les risques que je prends par rapport à s=ce compte et au cas ou la société aurait des dettes?
Pouvez-vous m' aider à prouver l' existence de cetgte BVBA?
Merci par avance.
BARBARA GIROTTO

Par **edith1034**, le **29/05/2011** à **16:03**

LE GÉRANT EST RESPONSABLE DES FAUTES DE GESTION DE LA SARL
naussi bien civilement que pénalement
pour tout savoir sur la SARL
<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>